



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Eau, Forêt, Biodiversité
Affaire suivie par : Nathalie VINCENT
Tél : 03 86 71 71 71
courriel : ddt-sefb@nievre.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires**

NEVERS, le 05 Juillet 2022

Monsieur le Maire
Commune de COSNE-COURS-SUR-LOIRE
PL DU DOCTEUR JULES MOINEAU
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Réfection d'un muret de soutènement de terrasse dans le nohain sur la commune de COSNE-COURS-SUR-LOIRE. Accord sur dossier de déclaration.

Réf. : 58-2022-00046

Pièces jointes : - 1 dossier

- copie du récépissé de déclaration
- copie du courrier d'accord adressé au pétitionnaire

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par Madame CHEVALIER Annick en date du 16 Avril 2022 concernant l'opération suivante :

**Réfection d'un muret de soutènement de terrasse dans le nohain
sur la commune de COSNE-COURS-SUR-LOIRE.**

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision préfectorale concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La chef du bureau milieux aquatiques et pêche,

Aude PELICHET

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)

Direction départementale des territoires -
2, rue des Pâtis – BP 30069 - 58020 NEVERS CEDEX
Horaires d'ouverture : 9h00-11h15 / 14h00-16h00
(hors de ces horaires prendre rendez-vous)
tél : 03 86 71 71 71 – courriel : ddt@nievre.gouv.fr